



## trop percu par la caf

Par **blod**, le **09/11/2019** à **12:16**

bonjour ma femme avait droit a l'allocation adulte handicapé verse par la caf. au mois d'aout ont recoit un courrier de leur part nous signalent une dette de 3500 EURO motif modification de nos ressources annuelles elle n'avait plu droit a l'AAH en 2019 alors pourquoi nous l'on t'il verse qu'elle recours peut on faire vu qu'on etait pas au courant pour nous c'est une gros somme merci d'avance de votre reponse

Par **youris**, le **09/11/2019** à **13:53**

bonjour,

le principe est qu'un indu doit être remboursé peu importe d'ou vient l'erreur.

si dans votre cas, cela provient d'un erreur de la CAF, vous pouvez négocier un échéancier de remboursement.

à défaut d'accord, vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF.

salutations

Par **Visiteur**, le **09/11/2019** à **14:00**

Bonjour

Simplement pour compléter la réponse de l'ami youris, liens pour vous:

[demarches/procedure-de-recouvrement-des-trop-percus-de-la-caf](#)

<https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/>